

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 8 décembre 2020

Date d'affichage 8 décembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201215-DEL_20_12_15_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Affichage : 17/12/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUINZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI.

Excusés : M. Christophe BISI (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS).

M. Emmanuel BOIS concerné par ce dossier n'a pas pris part au vote.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VENTE D'HERBE ET LOCATION DE PARCELLES POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Des terrains propriétés de la ville et réservés pour des aménagements ou constructions futures font l'objet, chaque année, de ventes d'herbe ou de locations de parcelles.

Un état des ventes d'herbe et des locations sera arrêté par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

VALIDE les tarifs suivants :

Pour les ventes d'herbe 2020

- Le **GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles C n° 238 devra verser la somme de **337,59 €** (3ha 87a 68ca x 87,08€ l'hectare).

- **M. Gilles CORBIN, « L'Argencière » à la Chapelle du Bois**, qui exploite les parcelles ZD n° 77, 323, 218, 317 devra verser la somme de **980,36 €** (*11ha 25a 81ca x 87,08€ l'hectare*).

Pour les locations 2020

* **Le GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles D n° 864, 866 et 868, devra verser la somme de **622,99 €** (*5ha 61a x 5 quintaux x 22,21€ l'hectare*).

* **M. Yves FOUASNON « La Grande Pointe » à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles ZD n° 71, devra verser la somme de **259,63 €** (*2ha 33a 80ca x 5 quintaux x 22,21€ l'hectare*).

* **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière » à Cherré**, qui exploite les parcelles C n° 172, 23 et 26 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **661,95 €** (*5ha 96a 08ca x 5 quintaux x 22,21€ l'hectare*).

* **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière » à Cherré**, qui exploite les parcelles C n° 126, 127, 135, 136, 164 et D n° 279 et 564 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **1 932,32 €** (*17ha 40a 05ca x 5 quintaux x 22,21€ l'hectare*).

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU